

PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS DES SPSTI AU SEIN DE PRÉSANSE

Les premiers livrables du POA disponibles

Les SPSTI se sont dotés en 2023 d'une feuille de route partagée afin de mettre en œuvre de manière harmonieuse et dans les meilleurs délais la réforme pour renforcer la prévention en Santé au travail. Les derniers décrets d'application essentiels étant parus en septembre dernier, un travail collectif conséquent a pu être organisé au sein du réseau Présanse afin de formaliser et de mutualiser des réflexions de terrain favorables à la réalisation de la mission des SPSTI. Ainsi à travers diverses commissions qui ont mobilisé plus de 110 Services et 280 personnes en leur sein tout au long du dernier trimestre de 2023, des livrables ont été mis à disposition des membres de Présanse en ce début d'année.

Déployer un ensemble socle de services cohérent

Des **fiches de présentation pour chaque élément de l'offre socle de services**, telle que définie par les partenaires sociaux, ont pu être diffusés avec des outils de communication complémentaires. Ces supports peuvent ainsi être utilisés par les SPSTI pour présenter les actions qu'ils sont amenés à conduire au bénéfice des employeurs et des salariés de manière cohérente et lisible partout en France. Les Rencontres Santé Travail de Présanse la semaine du 18 mars et d'autres outils proposés par la commission communication aideront en 2024 les SPSTI à communiquer efficacement sur leur activité.

La cohérence du service rendu suppose également de partager **des critères communs pour établir les limites de l'offre socle**. Un premier document de référence a ainsi été produit à partir de questions concrètes qui concernent par exemple la vaccination, l'accompagnement au DUERP, la formation, etc. Il peut nourrir les échanges pour que les cotisations mutualisées recouvrent bien les mêmes services d'un Service à l'autre.

Un focus particulier a été réalisé sur l'action à mener dans le cadre de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP). Un état des lieux avec les rappels juridiques utiles a été établi et mis à disposition dans un document intitulé « **Approches de la PDP en SPSTI** ». Les SPSTI

pourront ainsi ajuster leur propre réflexion sur l'organisation à mettre en place et les moyens d'évaluation. Cela étant, le Conseil d'Administration de Présanse a décidé de prolonger le travail ; en effet, pour délivrer un service cohérent et équitable en la matière, il importe que les critères de détection des personnes en risque de désinsertion professionnelle soient homogènes d'un Service à l'autre. Si quelques méthodes de « scoring » ont pu être listées, elles ne tracent pas toutes le même périmètre d'intervention, ce qui pose des questions d'équité de traitement et des difficultés d'évaluation. Un travail pour déterminer une méthode de détection partagée est donc initiée. Un appui universitaire devrait aider à conforter à terme la validité scientifique du modèle.

Enfin l'une des conditions structurante pour déployer une offre socle de services cohérente est de s'entendre sur les **définitions des indicateurs** qui permettront d'en rendre compte. Un travail systématique a passé en revue l'ensemble des données chiffrées demandées par la certification et l'enquête que mène désormais la Direction Générale du Travail sur l'activité des SPSTI ; ainsi des définitions et des recommandations pour le codage en thésaurus harmonisés ont été suggérées. Il a été complété par l'identification de **20 indicateurs de progrès pour suivre et valoriser de manière plus simple les avancées des SPSTI** dans la mise en œuvre de la réforme. Il sera toujours possible d'amender ce travail dans le temps, mais il propose un levier d'harmonisation important pour rendre compte de manière cohérente de l'activité des SPSTI aux échelons local, régional et national.

Préparer la certification

Dès septembre 2023, un **outil d'auto-évaluation** conforme à la Spéc2217 avait été diffusé par Présanse pour permettre à chaque Service de situer sur le travail à mener en vue de sa certification. Cette grille partagée, associée à une **cartographie des processus type**, dote les SPSTI d'un cadre commun qui facilite leurs échanges et le partage de documents pour gagner du temps dans la préparation. Avec l'appui d'outils de sensibilisation tel que le module en ligne

SOMMAIRE

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

4 Partage de pratiques

Organisation du partage prévu dans les orientations du réseau

6 Rencontres Santé-Travail 2024

Relais régionaux et outils partagés

7 Assemblée Générale 2024 de Présanse

Informations et inscriptions

8 Branche des Salariés du Particulier Employeur

Avancement des travaux et mise en place du Service de branche

9 Compétences géographiques des SPSTI sur le territoire national

Mise à jour de la cartographie

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

10 Négociation collective de branche

Classification des emplois conventionnels et RMAC

ACTUALITÉS RH

11 Commission Ressources Humaines

Composition et travaux à venir de la Commission

MÉDICO-TECHNIQUE

12 Traçabilité, indicateurs et Thésaurus Harmonisés

Webinaire de présentation de la Version 2024 des Thésaurus le 7 février 2024

13 Journées Santé-Travail 2024

Réservez vos dates : 15 et 16 octobre à Paris

JURIDIQUE

14 Cotisations – *Per capita*

Arrêt de la Cour d'appel d'Orléans

16 Le Conseil des Prud'hommes n'est pas compétent pour connaître d'une demande de dommages et intérêts pour manquement de l'employeur à son obligation de sécurité

2024 a débuté avec un remaniement ministériel et la création d'un grand ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Avec un tel intitulé, nos associations, dont la mission est par essence ancrée dans le travail, la santé et la solidarité, doivent trouver toute leur place dans la politique gouvernementale, et ce même si le terme « prévention » attaché au ministère de la Santé précédent, n'a pas été repris. Pour autant, l'impulsion politique pour faire évoluer la prévention en santé au travail a déjà été donnée en 2020 par l'ANI des partenaires sociaux, pour être ensuite reprise par le parlement. Aussi, aucun grand bouleversement n'est attendu dans l'immédiat concernant les SPSTI. Car le temps est toujours à la mise en œuvre de la réforme d'août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.

Nous pouvons nous féliciter de la très large mobilisation des Services, au sein du programme d'orientations et d'actions que nous avons adopté en avril 2023, pour atteindre les objectifs de cette réforme. Les réflexions interrégionales qui se sont organisées dans ce cadre, pour la mise en œuvre cohérente de l'offre socle définie par les partenaires sociaux au service de la prévention, ont déjà porté leur fruit. Elles ont intégré des aspects liés aux ressources humaines, aux systèmes d'information, au modèle économique et organisationnel des SPSTI, et ont permis de réaliser collectivement des documents de référence et d'appui au bénéfice de chacun. Vous découvrirez la liste de ces livrables dans ce numéro.

Mais bien sûr, bien qu'encourageante, ce n'est qu'une étape. Ces travaux seront encore prolongés au niveau national cette année, et demandent à être appropriés, amendés, au niveau local. Les associations régionales du réseau, qui se sont renforcées en 2023, ont un rôle important pour faire le lien avec les réalités de terrain et travailler l'harmonisation des pratiques. Aussi j'invite chaque région à se saisir de ces livrables et à les porter à l'ordre du jour de prochaines réunions pour s'assurer de la connaissance de leur contenu et les enrichir.

Par notre mobilisation, notre solidarité et notre souci de l'application au plus près des entreprises, nous créons peu à peu les conditions de notre réussite collective, gage de la pérennité de notre dispositif. La certification sera un temps fort pour en faire le constat. Je forme donc le vœu pour 2024 d'une action constante des membres de notre réseau. Nous sommes bien partis, continuons ! J'y ajoute des vœux de bonheur et de bonne santé pour tous.

Pace e saluta
La réussite de tous dépendra de l'engagement de chacun.

Maurice Plaisant
Président de Présanse



Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : www.presanse.fr

Email : accueil@presanse.fr

ISSN : 2606-5576

Responsable de la publication : Martial BRUN

Rédaction : Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Mariette LYONNET, Constance PASCREAU, Virginie PERINETTI, Ata SMAALI, Sandra VASSY

Maquettiste : Elodie MAJOR

proposé gracieusement par l'Afométra, un **annuaire des responsables qualité**, la **liste des procédures à rédiger**, les SPSTI disposent de ressources leur permettant de guider et faciliter la préparation de leur certification. Un travail collaboratif s'organise dans les suites pour nourrir les échanges à l'échelon régional et national. Il s'agit notamment de **repérer et partager des exemples d'éléments de preuve** qui pourront être présentés aux auditeurs le moment venu pour attester d'une réponse effective aux exigences du référentiel. La publication tardive du décret fixant le cadre précis de la certification laisse peu de mois pour se préparer. **Un suivi trimestriel** s'organise donc pour s'assurer qu'aucun Service n'est en difficulté au regard de l'échéance de mai 2025 et identifier les chapitres de la Spéc2217 sur lesquels les SPSTI auraient le plus de difficulté à répondre.

Partager les pratiques et les exemples d'éléments de preuve pour la certification

Pour gagner du temps à tous, **une plateforme de partage en ligne** est mise en place pour tous les adhérents de Présanse. L'outil **Interstis** (cf. page 4 de ce numéro) a été retenu. Chaque association régionale du réseau pourra déposer des documents qu'elle identifie comme intéressants à mutualiser, que ce soit pour mettre en œuvre l'offre socle ou que ce soit pour préparer la certification. En désignant 2 personnes qui seront formées, elle organise l'identification et la remontée des solutions ou éléments de preuve jugés pertinents. Les visiteurs de la plateforme seront dans un premier temps les présidents et directeurs de Service, ainsi que les responsables qualité. Des webinaires seront organisés pour faciliter la prise en main de la plateforme. Par ailleurs, les supports des Journées Santé-Travail de 2023, en ligne sur le site de Présanse, proposent également des pratiques utiles à la mise en œuvre des missions des SPSTI.

Partager sur les fonctionnalités souhaitables des systèmes d'information des SPSTI

En prenant en compte le cadre issu de la loi du 2 août 2021 et les diverses exigences qui en découlent, la commission des systèmes d'informations de Présanse a actualisé **un cahier des charges des fonctionnalités attendues d'un logiciel métier pour les SPSTI**. **Un cahier de recette** permet notamment à un Service de vérifier si sa solution répond bien à ce cahier des charges ou de conduire une analyse comparée des logiciels disponibles s'il a engagé une consultation du marché. Pour aller plus loin, le CA de Présanse a validé l'intérêt de missionner **un consultant indépendant pour évaluer et séquencer un travail de spécifications techniques qui permettrait de développer progressivement l'interopérabilité entre les logiciels métiers** des SPSTI sur les différentes fonctions utiles pour, par exemple : savoir en temps réel où se trouve le Dossier Médical d'un salarié qui se présente à une visite, même s'il a changé de Service, transmettre son DMST d'un SPSTI à un autre en format numérique, quel que soit le logiciel utilisé, anticiper les transferts de données vers le DMP demain, etc. Les éditeurs rencontrés fin 2023 avaient exprimé le souhait de recevoir une commande collective en la matière.

Mutualiser des réflexions sur les ressources humaines

La mise en œuvre d'une offre socle de services effectifs et cohérents conduit naturellement les Services à réfléchir sur le développement des compétences en leur sein, avec la préoccupation toujours constante sur l'évolution de la ressource médicale et sa meilleure affectation.

Des dimensions qualitatives et quantitatives sont ainsi en prendre en compte pour construire une politique RH adaptée. **Un outil de simulation de la charge de travail** répartie sur les différents professionnels du Service a été actualisé et est mis à disposition. Il permet à chacun à partir de sa réalité de réinterroger ses capacités à répondre à l'offre socle qu'il doit assurer.

Des travaux complémentaires sont programmés pour dégager **des leviers d'optimisation du temps, en particulier médical**. Il s'agit d'approfondir les coopérations en sein de l'équipe pluridisciplinaire pour le suivi individuel comme pour l'aide à l'évaluation des risques, d'interroger les motifs de SIR (habilitations électriques/Caces), de travailler les sujets d'absentéisme aux visites ou d'absentéisme au sein du Service, etc. En parallèle, l'intérêt de poser un **diagnostic régional de la démographie médicale** dans chaque CRPST est réaffirmé. Présanse a transmis à chaque association régionale en 2023 des données en appui de cette démarche qui peut enrichir les débats sur la politique régionale d'agrément.

La négociation paritaire de la classification des emplois de la branche en cours est bien sûr un élément déterminant à prendre en compte. Il s'ouvrira dans ses suites **un travail sur fiches de fonction type** au sein de la commission RH de Présanse. Il pourra bénéficier à tous les Services qui auront à ajuster leurs propres fiches de fonction dans l'année 2024 et sera facteur de cohérence pour la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels dans le secteur.

Emettre des factures lisibles et comparables au moment des appels de cotisations

La commission « Cotisations et financement » a identifié **les rubriques de facturation possibles** et a analysé **les enjeux sur le modèle économique** des Services pour chacune d'entre elles. A partir de cette première analyse et l'exemple breton d'harmonisation, un modèle de facture et une définition précise pour chaque rubrique sera élaboré et partagé au premier semestre 2024. L'idée est de disposer un document « martyre » qui permettent aux SPSTI et associations régionales de se positionner sur la faisabilité et l'opportunité sur la base d'un cas concret.

L'ensemble de ces livrables, fruit de la réflexion interrégionale, sont des d'ores-et-déjà des appuis à des mises en œuvre opérationnelles. Ils appellent néanmoins à organiser des échanges au sein des associations régionales pour leur bonne appropriation et à prolonger sur certaines réflexions au niveau national. ■